

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : [quirioni@csvdc.qc.ca](mailto:quirioni@csvdc.qc.ca)

<https://www.cadre21.org/membres/edbac81f979fb78fe0fd6862>

Date d'obtention : 2024-10-12 10:19:46

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'en tant que directrice j'ai un rôle important à jouer et que celui-ci est balisé. En effet, je dois suivre les instructions de la trousse Sexto que mon école possède rigoureusement. Le protocole Sexto s'adresse à une jeune victime de mon école qui vient me voir. Je comprends également que je ne suis pas mandataire de la police et que je ne suis pas un enquêteur; je laisse donc la police poursuivre son travail. Dans le cas d'un acte malveillant, je ne pose pas de questions, mais confisque le cellulaire pour éviter la propagation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me guider pour poser les bons gestes et les bonnes questions pour ne pas nuire à l'enquête policière qui va suivre pour aider ma jeune victime.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est de grande importance de respecter le cadre des questions, de ne pas apporter de commentaires et être sans jugement. J'ai un rôle de premier répondant et je ne dois pas nuire à la suite des choses.